

Un juge israélien donne raison aux internationaux souhaitant se rendre en Palestine

Écrit par CAPJPO-EuroPalestine – Bienvenue en Palestine
Mercredi, 13 Juillet 2011 21:35 - Mis à jour Jeudi, 25 Août 2011 12:27



Les efforts et les sacrifices consentis par les centaines de participants à la mission Bienvenue en Palestine, et en particulier ceux des 120 (Français, Belges, Allemands, Britanniques, etc.) emprisonnés par Israël ont obtenu mercredi un succès judiciaire sans précédent. Un tribunal israélien a en effet jugé que la décision du Ministère israélien de l'Intérieur d'interdire l'entrée du territoire à des militants déclarant se rendre dans les territoires palestiniens occupés était illégale.

Il a en outre précisé, dans son jugement, qu'il était anormal que des personnes souhaitant se rendre dans les territoires palestiniens occupés soient le plus souvent contraintes, pour avoir une chance de passer, de mentir lorsqu'elles arrivent à l'aéroport Ben Gurion de Tel Aviv.

En somme, le jugement donne entièrement raison aux organisateurs de la mission « Bienvenue Palestine Welcome to Palestine » dont l'un des fondements majeurs est d'affirmer le droit des citoyens à voyager, et à rendre visite à leurs amis de Palestine occupée.

Et il administre une claque sévère, non seulement à son propre gouvernement, mais aussi à la chaîne de ses complices : notamment à la Consule générale de France Colette Le Baron, qui n'a pas eu d'autres paroles pour nos camarades emprisonnés que des « vous n'aviez qu'à pas venir », son chef le ministre Alain Juppé, ou encore les compagnies aériennes, dont Air France, qui ont docilement exécuté les ordres de la police secrète israélienne.

Le tribunal avait à connaître du cas de deux militantes, une Australienne et une Néo-Zélandaise, Sylvia Hale et Vivienne Porzsolt, arrivées mardi à l'aéroport de Tel-Aviv.

Reprenant le flambeau des mains de nos 120 prisonniers, les Mehdi, Mick, Julienne, Fatiha, Djibrill, Fatima, Mohamed, Salim et tant d'autres, ces deux femmes âgées de 69 ans ont-elles aussi déclaré en toute franchise « Oui, nous allons en Palestine », et se sont vu opposer un refus d'entrée, qu'elles ont aussitôt contesté avec l'appui de l'avocat israélien Omer Shatz.

Un juge israélien donne raison aux internationaux souhaitant se rendre en Palestine

Écrit par CAPJPO-EuroPalestine – Bienvenue en Palestine

Mercredi, 13 Juillet 2011 21:35 - Mis à jour Jeudi, 25 Août 2011 12:27

« C'est la première fois qu'un procès contestant une mesure d'expulsion se solde par une victoire. C'est une décision extrêmement importante, qui fera jurisprudence pour tous les cas à venir », a-t-il commenté.

Nous ne faisons pas une confiance excessive à l'indépendance du système judiciaire israélien. Comme en France, le jugement rendu mercredi est susceptible de faire l'objet de pressions gouvernementales et policières, et être frappé d'appel par un échelon supérieur du système.

Dans l'immédiat, il servira de référence, à chaud, à un autre cas, qui doit être jugé jeudi. Celui de l'Allemande Angelica Seyfrid, voyageuse du 8 juillet de la mission BienvenuePalestine, et qui conteste en justice, depuis sa cellule de prison en Israël, le refus d'entrer. Omer Shatz se déclare confiant.

Quant à nous, « terroristes » par centaines sur la liste du Mossad et interdits d'embarquer, ou bien prisonniers d'Israël au cours des derniers jours, ce jugement ne fait que renforcer notre détermination à défendre le droit, et à défendre nos droits : Oui, nous nous représenterons à nouveau, et plus nombreux encore, aux portes de la Palestine.

Fait à Paris le 13 juillet, 17 heures CAPJPO-EuroPalestine – Bienvenue en Palestine